

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 71 (1926)
Heft: 7

Artikel: La section d'infanterie
Autor: Höhn, Walter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340965>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La section d'infanterie.

L'organisation de la section d'infanterie telle qu'elle est actuellement pratiquée tant à l'Ecole des recrues qu'aux cours de répétition, ne fait l'objet d'aucun règlement. Le plus souvent les sections sont organisées en raison du nombre des sous-officiers disponibles ou de la tâche tactique à exécuter.

Il serait fort désirable que des prescriptions fermes apportassent de la clarté dans ce domaine en y introduisant l'unité, quelque agréable que puisse être, par ailleurs, la pensée que le travail sans règlement profite aux chefs tacticiens, en diminuant le risque de l'hommage rendu au schéma.

Si nous abordons l'étude de l'organisation de la section d'infanterie, nous considérerons d'abord les *éléments de combat* de cette dernière. Ils sont trois :

1. L'élément de choc ;
2. Le feu ;
3. La réserve de choc.

Cette constatation conduit à un fractionnement de la section en trois. La formation la plus communément admise chez nous comprend trois groupes de fusiliers et deux groupes de fusils-mitrailleurs. Les formations allemande et britannique sont à deux groupes de fusiliers et deux groupes de fusils-mitrailleurs. Mais, de part et d'autre, la solution comporte les trois éléments : un groupe de fusiliers groupe de choc (chez nous 1 ou 2), deux groupes de fusils-mitrailleurs veillant à la protection par le feu, et un groupe de fusiliers (chez nous 1 ou 2), réserve de choc.

Dès lors pourquoi ne pas tenir compte de ce partage des attributions en adoptant la formation ternaire de la section ?

Je concède qu'on aboutit à des groupes forts. Mais il y a un bénéfice : moins de sous-officiers, d'où plus large marge à leur bon choix.

Ceci me conduit à examiner l'organisation des groupes.

A ceux *de choc* et *de réserve de choc*, un chef à chacun, avec son remplaçant et 12 fusiliers ou carabiniers dont deux ou trois munis de fusils à grenade. Le remplaçant du chef est un appointé. Dans des cas spéciaux, le groupe peut être partagé en deux sous-groupes de six hommes, avec le caporal ou l'appointé comme chef du sous-groupe, ou un sous-groupe de 8 hommes commandé par le caporal, et l'autre de 4 hommes commandé par l'appointé, etc.

On reprochera à ces groupes d'être d'une proportion démesurée, d'où de trop grands fronts, surtout avec des intervalles de 10 à 20 pas d'homme à homme. En fait, j'ai vu, à une école de recrues, des groupes de ce genre couvrant des fronts de 250 mètres.

Le capitaine allemand Pfeiffer qualifie de « force idéale » le groupe de six hommes avec un chef ¹. Mais je crois que pour une force de choc cet effectif est trop réduit, d'autant qu'il convient de tenir compte des pertes. D'ailleurs, même ce groupe, qui avec des intervalles de dix pas mesure encore un front d'une soixantaine de mètres, ne peut être conduit à la voix dans le bruit du combat. Quelque « idéal » qu'il soit, les ordres ne peuvent y passer que d'homme à homme.

Notre terrain si tourmenté offre la possibilité de rassembler toujours les groupes derrière un couvert. En outre, si nous partageons la formation en sous-groupes, comme dit ci-dessus, nous nous trouvons posséder deux groupes de force « idéale », qui pour le choc proprement dit peuvent lier leur action sous le commandement du caporal.

Je dois attirer l'attention sur le « groupe de combat » français qui comporte 13 hommes. Et le caporal français chef de ce groupe dirige trois spécialités : le fusil-mitrailleur, les fusiliers, les grenadiers.

Notre *groupe des fusils-mitrailleurs* se compose des servants des deux fusils. Le chef du groupe (caporal) est en même temps chef du premier fusil-mitrailleur ; l'appointé est chef du second. Ce système autorise une séparation des deux fusils-mitrailleurs dans des cas spéciaux.

¹ Capit. Waldemar Pfeiffer : *Entwurf zu einem Exerzierreglement und Begründung zum Entwurf eines Exerzierreglements*. 1924.

Le groupe des fusils-mitrailleurs comprend : un chef de groupe (caporal), son remplaçant (caporal ou appointé), deux porteurs des fusils, dix porteurs de munitions, deux bons tireurs avec fusils à lunette de visée.

Hors les trois groupes : le chef de section et son remplaçant, (sergent ou caporal); trois à quatre coureurs.

On se tient généralement à deux coureurs. A mon avis, c'est trop peu, surtout en considération de l'effort physique qui leur est imposé. Les coureurs ne sont pas perdus pour le combat proprement dit ; on peut augmenter leur nombre sans craindre d'affaiblir le groupe de combat.

J'incline à douter, il est vrai, que des coureurs puissent être utilisés dans la guerre de mouvement. La guerre des Boers a déjà fait voir que, face à une troupe exercée au tir, ils ne peuvent guère l'être. D'autre part, l'aide qui nous vient de notre terrain si coupé ne doit pas être omise.

Les formations de la section en ordre serré sont les suivantes : 1. La *colonne par trois* : les trois groupes marchent chacun par un, accolés, chefs en tête, remplaçants en queue ; 2. Sur *trois rangs* dans la formation de rassemblement. Chaque groupe forme un rang, chefs à l'aile droite, remplaçants à l'aile gauche.

Ainsi disparaît la si compliquée conversion par groupe. La colonne de marche est obtenue par une simple conversion à droite ou à gauche, et elle répond aux considérations tactiques. La colonne par un n'est-elle pas aujourd'hui de pratique courante pour les groupes ? L'organisation préconisée les forme d'emblée en colonnes par un. L'avantage apparaît instantanément lorsque les rangs doivent être ouverts.

Je voudrais ajouter quelques mots au sujet de l'*armement de la section*. Si je suis exactement renseigné, notre infanterie doit recevoir, dans un avenir plus ou moins rapproché, un nouveau fusil plus léger et plus court que le modèle 1911. Il faut souhaiter à ce nouveau fusil une hausse pour les distances de 100 et 200 mètres. Au cours de la dernière guerre, le tir de précision aux distances de 100 à 400 mètres a gagné en importance alors que la hausse 2000 n'a pas dû servir souvent.

Les Allemands attribuent à leurs groupes quelques bons

tireurs armés du fusil à lunette de visée pour grandes distances. Cet armement favorise le tir de précision aux distances moyennes. Ces bons tireurs suppléent par leur tir de précision au feu de neutralisation moins exact des fusils-mitrailleurs qui cherchent un feu d'efficacité.

Le fusil à grenade appartient à l'équipement d'un groupe de choc, sinon on se trouve désarmé devant un adversaire quelque peu enterré. Nous en possédons un modèle qui autorise facilement le placement de la grenade à l'embouchure du canon et le lancement à 150 mètres. Enfin, j'estime le pistolet-mitrailleur préférable au fusil pour armer les chefs du groupe de choc et du groupe de réserve de choc. En leur main, il peut rendre de bons services au combat rapproché du groupe. Nous possédons en notre fusil pistolet, précurseur du Fusil Furrer, un excellent modèle. Le Bergmann des Allemands est plus précis.

Mes propositions d'organisation doivent engager les lecteurs, surtout les sous-officiers, que la question intéresse spécialement à côté du chef de section, à s'en occuper. ¹

Caporal Walter HÖHN.

Le caporal Höhn ajoute, en note, qu'il a appris à connaître la formation de la section sur trois rangs sur une place d'armes de la 2^e division, et, qu'à sa connaissance aussi, l'expérience en a été faite aux écoles d'officiers de 1925.

Ce dernier renseignement est exact, mais nous ignorons les conclusions qui ont été tirées de ces essais. Sauf erreur, on a songé d'abord à une section de 48 à 49 hommes dont les formations étaient analogues à celles du règlement de 1908 : la ligne sur deux rangs, la colonne de marche, soit 4 hommes de front, la colonne par deux et la colonne par un.

La répartition des 48 ou 49 hommes était la suivante : 1 chef de section, 2 sergents dont l'un fusilier, l'autre mitrailleur, 1 ou 2 ordonnances du chef de section, 2 groupes de fusiliers de 14 hommes, y compris le caporal chef de groupe, et 2 équipes de mitrailleurs de 8 hommes, caporal chef d'équipe compris.

Avec la formation sur trois rangs, la répartition projetée devient la suivante :

¹ Traduit de l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, livraison du 16 mai 1926.

3 escouades de 12 hommes, dont 2 de fusiliers et 1 de mitrailleurs. Le chiffre de 12 donne plus d'élasticité et de régularité à la formation d'ensemble. Pour les fusiliers, un caporal chef d'escouade, et pour les mitrailleurs un caporal et un appointé, comme l'expose le caporal Höhn, afin de pouvoir partager l'escouade, le cas échéant, en 2 équipes de fusil-mitrailleur ayant chacune leur chef. On obtient ainsi un total de 40 hommes, caporaux et appointé compris.

Si l'on complète le compte par le chef de section, et son ou ses deux ordonnances, il reste une économie d'effectif de 6 ou 5 hommes. Mais il est prudent de prévoir un remplaçant du chef de section, et, en outre, d'utiliser l'économie en faisant des hommes distraits des escouades, des agents de liaison qui pourrait être mis à la disposition des compagnies, des bataillons, des régiments, sans affaiblir la section, ou bien constituer une première réserve à la disposition immédiate du chef de section.

Reste à savoir s'il ne vaudrait pas mieux grouper d'emblée les hommes ainsi économisés sur les sections pour en former, — si l'on compte trois sections de fusiliers et mitrailleurs, — un quatrième groupement aux ordres directs du chef de la compagnie. La question peut encore être posée différemment. Nos lecteurs de 1924 et de 1925 se rappellent les articles du capitaine D. Perret sur le service des renseignements dans le régiment d'infanterie ¹. Fondé sur les expériences réalisées jusqu'à ce jour, le capitaine Perret conclut à une moindre dissémination du personnel nécessité par le service des renseignements du régiment, soit à la constitution d'une formation régimentaire autonome.

Comme on le voit, la question est moins simple qu'elle ne paraît au début. Il ne s'agit plus seulement de la meilleure formation de la section d'infanterie ; de fil en aiguille on est amené à considérer la compagnie, le bataillon, le régiment.

¹ *Revue militaire suisse*, 1924 juin, p. 269, juillet, p. 302, septembre, p. 412 ; 1925, juillet, p. 313.

